

LES ETUDES DE LANGUES UNIVERSITAIRES
UNE CONTRIBUTION ESSENTIELLE A L'INTEGRATION EUROPEENNE

PROJET

**DECLARATION DES MEMBRES DU COMITE SCIENTIFIQUE DE LA CONFERENCE DE
BERLIN TENUE A L'OCCASION DE L'ANNEE EUROPEENNE DES LANGUES
(28 –30 JUIN 2001)**

Nous appelons les autorités, institutions et organisations en Europe à coopérer pour développer les connaissances multilingues et interculturelles, celles-ci étant d'une importance fondamentale pour une Europe de la diversité linguistique et culturelle.

En particulier, nous appelons ceux qui s'engagent à faire avancer le processus de Bologne à coopérer pour développer les connaissances multilingues et interculturelles, en tant que condition préalable à la création d'un espace universitaire européen.

L'Année européenne des langues 2001 tombe à un moment décisif. L'Union européenne, qui s'entend comme une société multilingue, se prépare à un élargissement qui impliquera l'augmentation du nombre de langues qui y seront parlées. Dans tous les domaines s'établissent une coopération et une interaction entre personnes, institutions, organisations et Etats qui dépassent les frontières linguistiques et culturelles; l'Europe et les Européens s'inscrivent dans un contexte global. Les universités dans toute l'Europe aspirent à redéfinir leur rôle comme institutions appartenant à un enseignement supérieur européen. La déclaration de Bologne de 1999 souligne l'importance de la mobilité des étudiants et d'autres membres du corps universitaire; elle souligne la nécessité de leur compétitivité internationale et du développement de compétences essentielles à l'emploi productif dans une société de la connaissance. Les implications linguistiques de l'intégration sociale et économique accrue, de l'élargissement de l'Union européenne et la nécessité d'affronter les effets de la mondialisation, sont un véritable défi pour l'enseignement supérieur. Il convient surtout que les universités et les administrations responsables de l'éducation reconnaissent que la construction d'un enseignement supérieur européen dépend des possibilités offertes aux étudiants de développer des connaissances multilingues et interculturelles, et de l'encourager à le faire. D'une manière plus générale, les universités doivent comprendre leur responsabilité particulière à promouvoir le multilinguisme social et individuel.

1. Les qualifications clés de la compétence multilingue et interculturelle

Il devient aujourd'hui évident que la compétence multilingue, la compétence communicationnelle à haut niveau dans plusieurs langues et la capacité à apprendre des langues, sont pour les étudiants un aspect décisif de leur avenir professionnel, leur citoyenneté et leur développement personnel. Indépendamment des disciplines choisies, les universités doivent offrir à leurs étudiants la possibilité d'améliorer leurs connaissances linguistiques, d'apprendre de nouvelles langues et d'acquérir une autonomie accrue dans l'étude des langues. Dans ce but, les universités doivent

- offrir à tous les étudiants la possibilité d'acquérir d'autres niveaux de compétence dans les langues tout au long du cursus universitaire,
- créer un environnement d'apprentissage autonome en utilisant les possibilités de la technologie de l'information et de la communication et de l'apprentissage « en ligne » (eLearning),

- promouvoir les études de langues interactives en intégrant des locuteurs de différentes langues maternelles,
- proposer un choix de langues le plus étendu possible, y compris des langues moins répandues et /ou moins souvent enseignées,
- proposer des programmes ou des parties de programmes dans d'autres langues.

Des séjours d'études à l'étranger sont importants pour amélioration des compétences linguistiques et interculturelles. Les universités devraient préparer les étudiants à la mobilité en leur offrant un soutien linguistique et interculturel. Elles assument également une responsabilité particulière dans la promotion de leurs propres langues et dans l'enseignement des plus hauts niveaux de compétence aux nouveaux arrivants. Les compétences linguistiques acquises par la mobilité doivent être évaluées et certifiées.

Les études universitaires de langues devraient avoir pour objectif la création d'un profil multilingue, les étudiants devant prendre conscience de l'importance des compétences multilingues. Le système DIALANG et le Portfolio européen favorisent cette prise de conscience par des instruments adaptés. Saluons ici l'initiative prise par le CEL/ELC et le CERCLES de développer un Portfolio européen des langues pour l'enseignement supérieur.

2. La nécessité d'améliorer la qualité

Les études universitaires de langues doivent avoir des objectifs clairement définis, visant l'usage de la langue et fondés sur le *Cadre européen commun de référence* du Conseil de l'Europe. Tous les cours et modules de langues devraient prévoir des évaluations des compétences communicatives et la validation de crédits d'enseignement, dans le but de garantir la transparence, la possibilité de comparer les institutions et les langues et de permettre le transfert de crédits d'enseignement. Cela accroît la motivation des étudiants et facilite la transmission d'informations utiles aux organes non universitaires, tels notamment les employeurs potentiels.

Il existe un besoin urgent en enseignants de langues et en conseillers universitaires hautement qualifiés. Des programmes post-grades et des modules de formation continue doivent être développés de manière prioritaire pour y répondre.

3. L'importance de programmes de langues

Des programmes pour des diplômes de langues viseraient à offrir des qualifications utiles au marché de l'emploi et devraient répondre aux exigences professionnelles nécessaires. Par ailleurs, les universités doivent prévoir et mettre en place des offres de formation continue – tout au long de la vie - pour certaines professions linguistiques.

Cursus de langues modernes

Les diplômés en langues modernes et d'autres programmes linguistiques doivent acquérir des compétences communicatives supérieures dans la ou les langues étudiées, leur permettant de développer et d'adapter leur répertoire linguistique à des exigences en constante évolution. Dès lors, ces programmes devraient être enseignés dans la langue cible. Dans le cas d'un niveau zéro de compétence, il est recommandé aux universités de mettre en place des cours de langues intensifs, préalables au programme proprement dit.

Les programmes de langues modernes exigeant une dimension internationale, les étudiants inscrits dans de tels programmes devraient être encouragés à étudier une autre langue européenne en dehors de la langue de leur discipline.

Formation des enseignants

Les programmes devraient inclure la préparation à l'enseignement précoce des langues, l'enseignement bilingue/multilingue, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et la transmission de compétences d'apprentissage.

Les étudiants destinés à devenir enseignants de langues devraient être soumis à l'exigence d'apprendre une autre langue en plus de la langue de leur discipline.

Les étudiants inscrits dans des disciplines non linguistiques devraient être encouragés à apprendre une langue en dehors de leur/leurs discipline(s).

Les universités devraient s'engager à introduire dans les programmes d'enseignement des langues moins répandues et moins souvent enseignées.

Traduire et interpréter

Actuellement, les traducteurs et les interprètes travaillent dans de nombreux champs d'activités. Certaines licences universitaires peuvent conduire aux nouvelles qualifications de communicateurs professionnels ou de médiateurs linguistiques, alors que les degrés de Maîtrise devraient offrir une qualification de traducteur et interprète professionnels. Les langues peu répandues et moins souvent enseignées de l'Union et les langues des pays-candidats méritent une attention particulière.

Les départements spécialisés chargés de la formation des interprètes et des traducteurs devraient étudier leur possible contribution à des programmes universitaires de langues modernes et autres cours linguistiques.

4. Politique linguistique

Les objectifs présentés dans cette déclaration ne peuvent être atteints que si sont développées des politiques linguistiques sur les plans national, régional et institutionnel.

Les universités sont ainsi invitées à développer et à mettre en place leur propre politique linguistique, ciblée et cohérente, intégrant la formation, la recherche et le développement. Cette politique doit refléter la dimension européenne, les exigences spécifiques de l'environnement non universitaire, les priorités et les points forts institutionnels. L'université doit accorder une juste importance à la plus-value obtenue grâce à la coopération au sein de l'institution elle-même et avec d'autres partenaires nationaux et internationaux. Outre la coopération entre universités sur le plan régional, national et européen, celles-ci devraient profiter des opportunités d'une coopération avec d'autres secteurs de la formation, des institutions culturelles et d'autres partenaires issus du domaine public, privé et d'intérêt général.

La coopération européenne visant à développer des politiques, des programmes d'enseignement, des matériels didactiques, ainsi que des programmes de recherche, constitue un facteur clé pour innover et améliorer les études de langues dans l'enseignement supérieur et au-delà. Nous appelons donc le Conseil Européen pour les Langues / European Language Council et le Réseau Thématique à poursuivre leurs efforts pour identifier et généraliser des exemples de pratique innovante, et rechercher des secteurs des études linguistiques dans l'enseignement supérieur méritant un développement ou un effort de recherche européens. Dans cette optique, ils devraient poursuivre la coopération avec les associations et les organisations compétentes au niveau européen et rechercher des effets de synergie avec d'autres associations et projets de coopération européens.

Berlin, le 30 juin 2001

Le Comité scientifique se compose des personnes suivantes :

Professeur J. Charles ALDERSON, MA PhD, Lancaster University, UK
Dr. Andris BARBLAN, secrétaire général de l'European University Association (UEA),
Genève, CH
Professeur Dr. Anne-Claude BERTHOUD, Université de Lausanne, CH
Dr. Thomas FRASER, Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, FR
Professeur Michael KELLY, MA PhD, University of Southampton, UK
Professeur Dr. Gisela KLANN-DELIUS, vice-présidente de la Freien Universität Berlin, DE
Professeur Dr. Karen M. LAURIDSEN, vice-présidente de la Handelshøjskolen i Århus, DK
Dr. Josef LEIDENFROST, European Association for International Education, NL
Dr. Wolfgang MACKIEWICZ, Président du Conseil Européen pour les Langues / European
Language Council, DE
Professeur Dr. Arthur METTINGER, vice-président de l'Université de Vienne et membre du
directoire du réseau des Universités de capitales européennes UNICA, AT/BE
Valère MEUS, Université de Gent, BE
Professeur Dr. Claude TRUCHOT, Université Marc Bloch (Strasbourg), FR
Professeur Dr. Piet VAN DE CRAEN, Vrije Universiteit Brussel, BE
Bernd WÄCHTER, directeur de l'Academic Cooperation Association (ACA), BE